



HAL
open science

Mixité, inégalité, hétéroconjugalité. La formation des couples chez les migrant×e×s d’Afrique subsaharienne en France

Élise Marsicano

► **To cite this version:**

Élise Marsicano. Mixité, inégalité, hétéroconjugalité. La formation des couples chez les migrant×e×s d’Afrique subsaharienne en France. *Nouvelles questions féministes*, 2019, 38 (2), pp.86. 10.3917/nqf.382.0086 . hal-03464050

HAL Id: hal-03464050

<https://hal.science/hal-03464050v1>

Submitted on 2 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mixité, inégalité, hétéroconjugalité. La formation des couples des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne en France¹

Élise Marsicano

La rhétorique de la nécessaire intégration des immigré·e·s et de leurs descendant·e·s a progressivement laissé la place à une réflexion sur les discriminations racistes dont ces populations font l'expérience (Fassin, 2002). Cette évolution est perceptible dans la société civile et en politique, mais également dans les recherches, quoiqu'elle soit variable selon les situations étudiées. Relativement courante dans les travaux sur l'emploi, l'école ou le logement des populations immigrées (Dubet *et al.*, 2013 ; Beauchemin, Hamel et Simon, 2016), la question des discriminations est pour le moins absente des recherches sur la famille, au profit d'une approche privilégiant celle de l'intégration. Cela est particulièrement le cas dans les études sur l'évolution des modèles conjugaux et familiaux en migration, lesquelles appréhendent la problématique de l'intégration à travers l'analyse de la mixité des couples hétérosexuels, entendue principalement comme l'union entre une personne immigrée et une personne non immigrée.

Étudier la mixité conjugale du point de vue de l'intégration des populations immigrées fait référence à une tradition ancienne en sociologie du couple et des stratifications sociales, consistant à envisager l'exogamie et l'endogamie comme indicateurs de l'ouverture et de la fermeture des groupes sociaux les uns envers les autres (Glass, 1954 ; Kalmijn, 1998 ; Desrosières, 1978 ; Bozon, 1991). En raison de l'inscription de ces travaux dans la sociologie des migrations, les frontières entre groupes sociaux sont pensées comme résultant de leur parcours migratoire, alors qu'elles dépendent également des rapports de pouvoir qui lient ces groupes. À la suite de Colette Guillaumin (1992), je qualifie de « groupe majoritaire » le groupe national et de « groupe minoritaire » les personnes d'origine étrangère et leurs descendant·e·s (voir aussi Hamel, 2006). Les rapports entre ces groupes étant hiérarchiques, les membres du groupe minoritaire sont régulièrement confronté·e·s au racisme, à des discriminations et à la stigmatisation. J'estime donc qu'il est nécessaire de penser la mixité

¹ Cet article est issu d'un travail de thèse. Je tiens à remercier Nathalie Bajos qui a encadré ma recherche doctorale, ainsi que Nathalie Lydié qui a conduit l'enquête KABP migrants sur laquelle reposent les analyses menées dans cet article. Toutes deux ont largement contribué à la réflexion qui le sous-tend. Mes remerciements vont également à *Nouvelles Questions Féministes* pour les expertises effectuées et son soutien à la rédaction de cet article. Enfin, je souhaite remercier les nombreuses personnes qui ont relu cet article à différents stades de son développement : Marie Bergström, Nicolas Cauchi-Duval, Ya-Han Chuang, Mireille Le Guen et Emilie Moreau.

conjugale à partir de ce contexte discriminatoire et pas seulement de l'intégration dont elle est supposée rendre compte.

L'approche proposée dans cet article vise ainsi à déplacer la préoccupation au cœur des travaux sur la mixité, d'un indicateur de l'intégration des immigré·e·s à un indicateur des discriminations subies. Dans le contexte français, les populations migrantes d'Afrique subsaharienne sont particulièrement exposées aux discriminations (Pan Ké Shon, 2009 ; Préteceille, 2009 ; Safi, 2009), comme l'ont confirmé les résultats de la récente enquête Trajectoires et Origines (Beauchemin, Hamel et Simon, 2016). Les discriminations que ces personnes vivent dans l'accès au logement et à l'emploi entraînent une ségrégation résidentielle dans des zones d'habitats reléguées à la périphérie des villes et une ségrégation professionnelle dans des secteurs d'activité dévalués (Insee, 2005 ; Meurs, Pailhé et Simon, 2006 ; Pan Ké Shon, 2009 ; Safi, 2009).

Cette concentration des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne dans des lieux de vie et de travail dévalorisés est un élément à prendre en considération pour cerner les conditions de la formation du couple. En effet, si des groupes sociaux ne fréquentent pas les mêmes lieux, ils ont peu de chance de se rencontrer (Bozon et Héran, 1987, 1988). La ségrégation spatiale vécue par ces migrant·e·s a donc certainement des conséquences sur leur mise en couple, favorisant les rencontres entre personnes originaires d'Afrique subsaharienne (qu'elles soient ou non du même pays). En outre, l'expérience massive des discriminations et du racisme peut conduire à la constitution d'une minorité africaine, qui définit les individus par leur position raciale et en fait un groupe au statut inférieur (Ndiaye, 2008). La non-mixité des couples peut alors constituer un indicateur du faible degré d'acceptation du groupe minoritaire par le groupe majoritaire, tout comme elle peut révéler un sentiment d'appartenance au groupe minoritaire – un sentiment produit ou renforcé par une identité assignée et la nécessité de protéger le groupe. Dans ce contexte, il convient de ne pas penser la mixité uniquement à partir du groupe minoritaire et de questionner le rôle de la société française dans la formation des couples mixtes (Hamel *et al.*, 2016).

Dans cet article, j'intègre la question des discriminations dans la mesure où, à travers la ségrégation des réseaux socio-sexuels, elles participent à la constitution des couples. Je porterai une attention particulière à la question du genre, car les travaux sur la mixité conjugale interrogent la manière dont les inégalités de genre dans le couple se recomposent après la migration. Ces recherches divergent quant à leurs conclusions sur ce plan : certaines avancent l'idée que la mixité renforce les inégalités entre femme et homme dans le couple (Riano et Baghdadi, 2007), tandis que d'autres s'intéressent à la mixité comme facteur

d'émancipation des femmes (Giabiconi, 2005). Ma propre hypothèse est que, fondamentalement, les couples mixtes ne remettent en cause ni les frontières entre groupe majoritaire et groupe minoritaire, ni les inégalités entre femmes et hommes au sein des couples hétérosexuels. L'article travaillera cette hypothèse en trois temps. Pour commencer, je reviendrai sur des recherches qui traitent des couples mixtes afin d'analyser le lien, déjà évoqué, entre mixité et intégration et celui, moins visible, entre mixité et émancipation des femmes. Cela me conduira, dans un second temps, à présenter l'enquête quantitative sur laquelle s'appuie cet article, notamment la manière dont j'ai construit la catégorie de mixité afin de distinguer les relations selon qu'elles engagent ou non des partenaires d'Afrique subsaharienne. Je serai alors en mesure d'analyser la fréquence de la mixité parmi les migrant·e·s d'Afrique subsaharienne vivant en France et la façon dont s'articulent mixité et relations de pouvoir, liées au genre, au sein du couple.

Les couples mixtes : entre intégration, discrimination et émancipation

Dans la lignée des travaux de sociologie nord-américaine menés dans les années cinquante et soixante, le mariage mixte a longtemps été considéré par les démographes comme un indicateur d'intégration des populations immigrées (Neyrand et M'Sili, 1997 ; Tribalat, 1995 ; Todd, 1994). Selon la théorie classique de l'intégration, mieux les personnes immigrées sont intégrées, plus elles sont nombreuses à entretenir une relation conjugale avec une personne non immigrée. Et le fait d'être en couple mixte renforce à son tour l'intégration. Ce cercle vertueux intégration-mixité-intégration a néanmoins été remis en cause. Dans le contexte américain, des travaux ont en effet montré que certains groupes connaissent une situation économique défavorable malgré leur taux de mixité élevé (Zhou, 1997). C'est également le cas en France, où les immigré·e·s du Maghreb et d'Afrique subsaharienne sont discriminé·e·s sur le marché de l'emploi alors que, bien souvent, elles et ils sont en couple avec une personne née en France (Safi, 2008).

Depuis quelques années, de nombreux discours politiques et médiatiques soutiennent que la société française a beaucoup avancé sur les questions d'égalité des sexes, mais que ce n'est pas le cas des pays d'où proviennent les migrant·e·s (Hamel, 2003, 2005 ; Roux, Gianettoni et Perrin, 2007 ; Delphy, 2008). Dans ce contexte, l'une des croyances qui associent mixité et intégration soulève des enjeux particulièrement importants. Il s'agit de l'idée que l'union avec un homme du groupe majoritaire serait un facteur d'émancipation des femmes du groupe minoritaire (Hamel, 2006). Plus précisément, le choix d'un conjoint français par une migrante serait le signe qu'elle veut s'émanciper de son groupe. Comme l'ont montré les travaux des

chercheuses citées ici, cette croyance repose sur une comparaison entre différentes sociétés qui conduit à hiérarchiser les cultures. Cette comparaison et cette hiérarchisation permettent alors au groupe majoritaire de considérer que les hommes du groupe minoritaire sont particulièrement sexistes, que leur culture n'est pas compatible avec celle du pays d'accueil et que les migrantes ne peuvent s'affranchir de la domination des hommes de leur groupe qu'en quittant celui-ci. En outre, étant donné que le statut social du couple hétérosexuel dépend avant tout du statut de l'homme et que la formation du couple reste un enjeu d'ascension sociale plus important pour les femmes (Bozon et Héran, 2006), la mixité n'a pas le même sens pour ces dernières et pour les hommes. En termes d'ascension sociale, une femme du groupe majoritaire a plus à perdre en se mettant en couple avec un homme du groupe minoritaire – dominé sur le plan culturel et économique – qu'une femme du groupe minoritaire avec un homme du groupe majoritaire (Streiff-Fénard, 1989 ; Santelli et Collet, 2007). L'articulation de ces deux phénomènes – stigmatisation des hommes du groupe minoritaire et centralité du couple pour les femmes – conduit à ce que la mixité soit prescrite pour les femmes du groupe minoritaire et proscrite pour les hommes du groupe minoritaire (Guénif-Souilamas, 2005). Tout se passe comme si la mixité, en cristallisant des rapports sociaux de sexe et de race, ne pouvait être analysée qu'à travers l'alternative émancipation ou subordination des femmes.

Je vais maintenant présenter une enquête quantitative menée auprès de femmes et d'hommes d'Afrique subsaharienne qui ont émigré en France, afin d'analyser la formation des couples en tenant compte à la fois des discriminations vécues par ces migrant·e·s et des inégalités entre femmes et hommes qui marquent les relations de couple hétérosexuelles.

Une enquête quantitative auprès des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne

Menée en 2005 en Île-de-France par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (Inpes), l'enquête KABP² migrants avait pour objectif de décrire les croyances, attitudes et pratiques de prévention par rapport au VIH/sida des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne, dans un contexte où ces populations sont très touchées par l'épidémie (Lydié, 2007). Pour les besoins de cet article, je n'ai retenu que quelques variables de l'enquête et ai sélectionné les répondant·e·s qui étaient en relation avec une personne de l'autre sexe³ au moment de l'enquête ou dans les douze mois la précédant : 579 hommes et 583 femmes. La

² *Knowledge, Attitudes, Beliefs and Practices* (Connaissances, attitudes, croyances et pratiques).

³ J'ai écarté de l'analyse les 4 femmes et les 3 hommes interrogés qui vivaient une relation avec une personne du même sexe.

méthodologie de l'enquête est décrite dans l'encadré qui suit (pour plus de détails, voir Marsicano, Lydié et Bajos, 2011).

L'enquête KABP migrants

Comme les données du recensement qui concernent les populations d'Afrique subsaharienne étaient insuffisantes pour constituer une base de sondage, les conceptrices de l'enquête KABP migrants ont recruté dans la rue, à partir d'un échantillonnage aléatoire. Pour constituer la base de sondage, les communes d'Île-de-France de plus de 5 000 habitants ont été réparties en trois strates en fonction du pourcentage de migrant·e·s d'Afrique subsaharienne qui y vivent (2 % à 4 % ; 4 % à 6 % ; plus de 6 %).

Le recueil des données a été assuré par 42 enquêteurs et enquêtrices originaires de pays d'Afrique subsaharienne formées pour cette enquête. Parmi les personnes noires qu'ils et elles sollicitaient de manière aléatoire dans différents sites (station de transport urbain, marché, bureau de poste, centre commercial), n'étaient retenues comme éligibles que celles nées dans un pays d'Afrique subsaharienne, vivant en Île-de-France et âgées de 18 à 49 ans. L'enquête a inclus au final 973 femmes et 901 hommes.

En raison du faible taux de personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire (21 %), l'échantillon sélectionné est plus proche d'un échantillon de convenance que d'un échantillon aléatoire. La comparaison – faite par l'Insee – entre les données recueillies dans l'enquête KABP migrants et celles du recensement (2004-2005) a montré que si celle-ci était représentative concernant la répartition par sexe et par pays de naissance, les personnes jeunes, diplômées et arrivées récemment étaient en revanche surreprésentées (Lydié, 2007). Les personnes arrivées depuis le début des années 1980 étant plus jeunes et plus diplômées que les précédentes, cette enquête représente probablement mieux les migrations les plus récentes.

Cette méthodologie a permis d'interroger une population diversifiée en termes de conditions de vie et de parcours migratoires. Ainsi, la part de personnes en situation irrégulière sur le territoire français (11 %) est équivalente à celle estimée dans la population migrante d'Afrique subsaharienne vivant en France (Lessault et Beauchemin, 2009). Que des personnes en situation irrégulière aient accepté de participer à l'enquête et de dévoiler leur situation administrative semble attester que les procédures de confidentialité et d'anonymat ont été bien comprises. De même, la faiblesse des taux de non-réponse aux questions posées dans l'enquête (majoritairement inférieurs à 1 %) plaide pour une certaine robustesse des données.

Construction de la variable « mixité »

Proposer une catégorisation de la mixité implique avant tout de s'interroger sur la définition de la mixité mais également sur celle de la conjugalité. Comment sortir de la binarité « mixte /

non mixte » et appréhender les différentes formes de mixité ? Comment définir les relations de couple et les distinguer selon leur statut plus ou moins formalisé et contractualisé ? En d'autres termes, que met-on derrière le terme « couple mixte » ? Dans les travaux démographiques français sur la mixité conjugale, notamment ceux qui s'appuient sur l'analyse du recensement, la préoccupation pour l'intégration des immigré·e·s a conduit à ce que la mixité soit appréhendée sous l'angle des unions entre personnes étrangères et françaises, et plus récemment entre personnes immigrées et non immigrées (Borrel et Tavan, 2004 ; Filhon et Varro, 2005). Mais cette approche paraît restrictive à deux titres.

Premièrement, ces travaux sont rattachés à la sociologie de la famille, si bien qu'ils se centrent avant tout sur les relations pouvant donner lieu à la production d'enfants et laissent de côté les couples non cohabitants, dont le statut est moins formalisé que celui des couples cohabitants. Or, les couples non cohabitants sont tout aussi importants à prendre en considération pour étudier la formation des couples, qu'ils soient mixtes ou non. En effet, le choix d'un·e partenaire ne répond pas aux mêmes critères dans les relations non cohabitantes et dans les relations cohabitantes, ces dernières se caractérisant généralement par une plus forte homogamie sociale (Laumann *et al.*, 1994). En outre, en raison des enjeux de reproduction sociale, le contrôle social des femmes relatif au choix du partenaire est probablement plus fort dans les relations de couple institutionnalisées par la cohabitation, sans compter que les inégalités de statut social et de ressources entre la conjointe et son partenaire sont le plus souvent en défaveur de celle-ci. Deuxièmement, dès lors que la mixité concerne les unions entre immigré·e·s et non immigré·e·s, un couple composé de deux personnes ayant émigré de pays différents n'est pas considéré comme mixte. Cette catégorisation participe donc à masquer la recomposition de frontières entre les groupes sociaux qui suivent d'autres lignes de fracture que l'opposition immigré/non-immigré.

Parce que l'enquête KABP migrants avait notamment pour objectif de décrire les comportements sexuels de ces migrant·e·s, elle permet de contourner les deux principales limites identifiées précédemment. D'une part, les données de l'enquête concernent l'ensemble des relations et pas uniquement les relations conjugales contractualisées, distinguant les couples qui vivent ensemble et les partenaires qui habitent séparément l'un·e de l'autre. Dans mon analyse, ce statut du couple, cohabitant ou non, est une variable essentielle à plus d'un titre : ni les enjeux de mixité ni les rapports de genre ne se construisent de la même manière dans les relations formalisées par la cohabitation et dans celles qui le sont moins du fait que

chaque partenaire garde son propre espace⁴. D'autre part, l'enquête a interrogé les personnes sur l'origine géographique de leur partenaire de manière précise, ce qui permet de prendre en compte les relations entre immigré·e·s de différents pays d'Afrique subsaharienne. J'ai ainsi pu construire une variable de mixité qui combine un critère migratoire – être ou non avec une personne née dans le même pays – et un critère minoritaire – être ou non avec une personne née en Afrique subsaharienne. Cette variable se décline en trois modalités selon que la ou le partenaire de la personne enquêtée est né·e : 1) dans le même pays d'Afrique subsaharienne (non-mixité) ; 2) dans un autre pays d'Afrique subsaharienne (mixité intra-africaine) ; 3) dans un pays hors de l'Afrique subsaharienne (mixité extra-africaine)⁵.

Bien que consciente des limites de cette catégorisation, j'estime que la mixité intra-africaine est une modalité intéressante pour étudier la constitution d'un groupe minoritaire et racialisé. En effet, étant donné que la ségrégation des lieux de vie et de travail augmente la probabilité de se mettre en couple avec un·e partenaire d'Afrique subsaharienne, la mixité intra-africaine peut être considérée comme un indicateur du rôle des discriminations dans la construction des relations conjugales des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne. À ce sujet, une précision méthodologique s'impose : les discriminations liées à l'origine ne sont pas mesurées en tant que telles dans les analyses que je vais présenter, mais c'est par analogie avec les discriminations sexistes que j'en fais un facteur explicatif de la mixité intra-africaine et de la non-mixité. Lorsque l'on analyse la répartition de la participation aux tâches ménagères dans les couples hétérosexuels, on interprète la plus grande contribution des femmes à l'aune des discriminations sexistes sur le marché de l'emploi et dans la famille. On ne juge pas nécessaire de leur poser des questions sur ces discriminations pour rendre compte de l'inégale répartition des tâches au sein des couples hétérosexuels. En d'autres termes, de même qu'être une femme constitue un indicateur d'exposition au sexisme, être originaire d'Afrique subsaharienne constitue un indicateur d'exposition au racisme et aux discriminations. La variable « mixité » me permettra donc non seulement de circonscrire des modalités de mixité conjugale différentes (intra- ou extra-africaine), mais aussi de les discuter en regard des discriminations racistes qu'elles supposent.

⁴ Signalons notamment que les relations cohabitantes sont significativement plus longues que les relations non cohabitantes. Toutefois, les analyses que je vais présenter n'intégreront pas la durée de la relation comme variable car elle serait redondante avec celle du statut de la relation (couple cohabitant *vs* non cohabitant) que j'ai retenue.

⁵ Pour large qu'elle soit, la catégorie « mixité extra-africaine » est relativement homogène : elle englobe majoritairement des partenaires de nationalité française à la naissance (80 %).

Construction des variables de socialisation et de genre

Le lieu où filles et garçons, ou jeunes femmes et jeunes hommes, tissent leurs relations, et notamment leurs premières relations sexuelles, joue un rôle prépondérant dans le taux de couples mixtes formés par les migrant·e·s. De nombreux travaux sur leur conjugalité ont montré que la migration favorise la rencontre de partenaires d'autres origines géographiques (voir Tribalat, 1995 ; Safi, 2008 ; Hamel *et al.*, 2016). Dans ma démarche, il s'agit de vérifier cet effet de socialisation. Pour ce faire, j'ai créé deux indicateurs de socialisation. Le premier identifie le lieu où les personnes interrogées ont vécu leur premier rapport sexuel : en Afrique subsaharienne, donc avant la migration, *vs* en France, soit après la migration (Marsicano, 2012)⁶. Le deuxième indicateur de socialisation distingue les répondant·e·s selon que leur relation de couple au moment de l'enquête a commencé avant ou après la migration. Ces deux indicateurs se recoupent en partie avec l'âge des répondant·e·s, mais se prêtent à une analyse plus fine du rôle de la socialisation dans la formation des couples et de la mixité, notamment dans la mesure où leurs effets seront observés, dans la présentation des résultats, en fonction du degré de formalisation des relations conjugales (cohabitantes *vs* non cohabitantes).

Les différentes variables proposées jusqu'ici (modes de mixité, statut de la relation, socialisation) contribueront à établir si des dynamiques de genre particulières caractérisent les parcours migratoires et conjugaux des femmes et des hommes. Ce dispositif a été renforcé par la prise en compte d'un dernier facteur : l'écart d'âge entre les partenaires. Plusieurs travaux en démographie et en sociologie, notamment ceux de Michel Bozon (voir par exemple Bozon, 1991), ont montré que l'écart d'âge constitue un révélateur des inégalités au sein du couple. On entend par là que des écarts d'âges élevés dans le couple sont associés statistiquement à des inégalités de genre plus importantes. En moyenne, dans les unions où le conjoint est plus âgé que sa partenaire, la différence d'âge renforce les inégalités de genre. Dans mes analyses, j'ai donc considéré qu'un écart d'âge de cinq ans ou plus entre les partenaires pouvait rendre compte des inégalités conjugales. Je montrerai alors, notamment avec une régression logistique, dans quelle mesure les écarts d'âge, soit les inégalités au sein du couple, varient selon la socialisation, les modes de mixité (extra-africaine, intra-africaine, non-mixité) et le statut de la relation (cohabitante *vs* non cohabitante).

⁶ J'analyse plus précisément les profils d'entrée dans la sexualité au sein du chapitre 4 de ma thèse (2012) accessible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00785964/document>. Voir également notre article paru dans la revue *Population* (Marsicano, Lydié et Bajos, 2011).

Mixité des relations non cohabitantes, ségrégation des relations cohabitantes

L'objectif de cette première partie est d'étudier la manière dont la socialisation commune aux partenaires au cours de leur jeunesse contribue à rendre compte de leur mode de vie conjugale, mixte ou non mixte, à l'instar des résultats observés dans d'autres travaux (voir notamment Filhon et Varro, 2005 ; Hamel *et al.*, 2016). Il s'agit aussi d'affiner l'analyse en tenant compte du statut de la relation, pour voir si la mixité est plus fréquente lorsque la relation est moins formalisée (couple non cohabitant). Afin de simplifier, le Tableau 1 ne présente que les résultats des répondant·e·s qui vivent une relation avec une personne née dans un autre pays que le leur, que cette mixité soit intra- ou extra-africaine⁷.

Tableau 1 – Proportion de répondant·e·s en couple mixte, selon le sexe, le lieu de socialisation (1^{er} rapport sexuel en Afrique subsaharienne vs en France) et le statut de la relation (non cohabitante vs cohabitante)

	Relations non cohabitantes		Relations cohabitantes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Femmes						
Total	287	56,5	296	37,8	583	47,0
Lieu de socialisation						
1 ^{er} rapport sexuel en Afrique subsaharienne	154	50,0	184	32,1	338	40,2
1 ^{er} rapport sexuel en France	133	63,9	112	47,3	245	56,3
<i>p-value</i>		**		***		***
Hommes						
Total	352	57,1	227	43,6	579	51,8
Lieu de socialisation						
1 ^{er} rapport sexuel en Afrique subsaharienne	255	51,4	181	43,1	436	47,9
1 ^{er} rapport sexuel en France	97	72,2	46	45,7	143	63,6
<i>p-value</i>		***		NS		***

*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; NS : non significatif.

Lecture : Parmi les 436 hommes interrogés qui ont vécu leur premier rapport sexuel en Afrique subsaharienne, 47,9 % sont avec une partenaire d'un autre pays que le leur, donc en couple mixte, tandis que ce pourcentage est de 63,6 % parmi les 143 migrants dont la socialisation sexuelle a débuté en France. Cette différence est significative au seuil de 1 %, ce qui signifie que l'on a moins d'une chance sur cent de se tromper en disant qu'il y a un lien entre le lieu de la socialisation et la mixité conjugale.

Champ : personnes qui ont eu un·e partenaire de l'autre sexe au cours des douze derniers mois.

Source : enquête KABP migrants (Inpes, 2005).

⁷ Précisément, le Tableau 1 présente les pourcentages de femmes et d'hommes qui étaient en couple mixte au moment de l'enquête, des pourcentages distingués selon que la relation est cohabitante ou non cohabitante et que la socialisation sexuelle du ou de la répondante a eu lieu en Afrique subsaharienne ou en France. Le tableau fournit aussi les effectifs totaux (incluant donc les personnes vivant une relation conjugale non mixte) à partir desquels sont calculés les pourcentages de personnes en couple mixte.

À la lecture du Tableau 1, on constate que la mixité est fréquente dans cette population : 47 % des femmes et 52 % des hommes interrogé·e·s ont une relation conjugale avec une personne originaire d'un autre pays que le leur⁸. On est proche ici des résultats de l'enquête Étude de l'Histoire Familiale réalisée en 1999 (Filion et Varro, 2005), dont il était ressorti que si la migration en général favorise la mixité conjugale, cela est particulièrement le cas pour les populations migrantes d'Afrique subsaharienne (60 % dans l'enquête citée). La fréquence de la mixité est d'autant plus importante que les personnes ont migré tôt dans leur parcours et ont donc vécu leur premier sexuel en France. Ainsi, ce résultat appuie l'idée que le mode de relation, mixte ou non mixte, est étroitement lié à la socialisation commune des partenaires : la majorité des personnes socialisées en France s'engagent dans des relations avec des personnes nées en France, tandis que celles socialisées en Afrique subsaharienne ont plus souvent des partenaires né·e·s en Afrique subsaharienne. Partant de là, on devrait réinterroger l'usage du terme mixité pour des personnes qui ont été socialisées dans le même contexte. Si l'on s'en tient au critère de la nationalité ou à celui du pays de naissance des personnes, alors on peut qualifier ces unions de mixtes. Mais dès que l'on tient compte plus finement des trajectoires migratoires, il convient de s'interroger sur ce que l'on entend par « couple mixte » pour des personnes qui ont grandi dans le même pays.

L'association entre lieu de socialisation et mixité conjugale vaut pour les migrants et pour les migrantes, mais la mixité est tout de même plus accessible aux hommes qu'aux femmes : par exemple, lorsque leur socialisation sexuelle s'est effectuée en France, 64 % des migrants sont en couple mixte, tandis que ce pourcentage est de 56 % pour les migrantes (Tableau 1). Cette différence semble traduire le caractère genré des normes sexuelles, inscrites dans des rapports de pouvoir : il est possible que les femmes soient plus incitées par les hommes de leur groupe à choisir un partenaire de la même origine, même lorsqu'elles sont arrivées très jeunes en France. En situation migratoire, les enjeux d'endogamie peuvent se renforcer pour des groupes sociaux exposés aux discriminations et à la stigmatisation (Hamel, 2005). Le contrôle social de la sexualité des femmes serait alors une stratégie permettant de protéger le groupe minoritaire, une stratégie qui ne peut se développer que dans un contexte marqué par la domination masculine (si tel n'était pas le cas, la mixité conjugale devrait également être moins accessible aux migrants). Ainsi, ces résultats confirment la nécessité de tenir compte

⁸ Tous les pourcentages dans le corps du texte, de même que dans la Figure 1 présentée plus loin, sont arrondis à l'unité, tandis que j'ai conservé un ou deux chiffres après la virgule dans les deux tableaux de l'article.

plus finement des trajectoires migratoires, afin d'appréhender non seulement les conditions sexuées de la migration, mais aussi les contraintes sexuellement différenciées qui pèsent sur les populations migrantes en raison du racisme et du sexisme (Marsicano, Lydié et Bajos, 2011). Le fait de migrer pendant l'enfance ou l'adolescence et donc d'être élevé dans le contexte français n'aboutit pas à un rapprochement des taux de mixité pour les femmes et les hommes.

L'idée que cette différence de genre dans l'accès à la mixité relèverait en partie d'une stratégie de protection du groupe minoritaire trouve un appui dans un autre résultat fourni par le Tableau 1. Les relations cohabitantes impliquent moins souvent des partenaires d'un autre pays que les relations non cohabitantes : la mixité conjugale concerne 44 % des migrants et 38 % des migrantes qui vivent sous le même toit que leur partenaire, contre 57 % de celles et ceux en couple non cohabitant. Dans les relations institutionnalisées par la cohabitation, qui seraient synonymes d'un engagement plus fort ou en tout cas d'une certaine visibilité sociale, les attentes de la personne et de son entourage joueraient donc un rôle important à la fois dans le choix des partenaires et dans le maintien des unions (Laumann *et al.*, 1994). Plus précisément, ce résultat illustre que les relations plus formalisées, par exemple lorsqu'un projet d'enfant existe, resserrent les frontières du groupe d'appartenance en excluant un certain nombre de partenaires. À l'inverse, dans les couples non cohabitants, la majorité est en couple mixte. Plus qu'un signe d'affaiblissement des frontières entre les groupes sociaux, la mixité ici est sans doute davantage un indice de leur déplacement : le bassin de recrutement de partenaires que ces personnes jugent acceptables et souhaitables pourrait se restreindre le jour où elles s'engagent dans des relations plus formalisées⁹.

En adoptant une démarche qui prend en compte la diversité des relations, j'ai donc pu mettre au jour la relative ségrégation des relations conjugales les plus formalisées. Et cette ségrégation apparaît d'autant plus importante que l'on analyse plus finement le type de mixité, comme nous le verrons dans la partie suivante.

La mixité intra-africaine ou les nouvelles frontières du groupe minoritaire ?

Les frontières du groupe d'appartenance minoritaire ne semblent pas fondées uniquement sur le lien à la migration mais également sur l'expérience du racisme et des discriminations. C'est ce que suggère la proportion élevée de personnes ayant un·e partenaire d'un autre pays

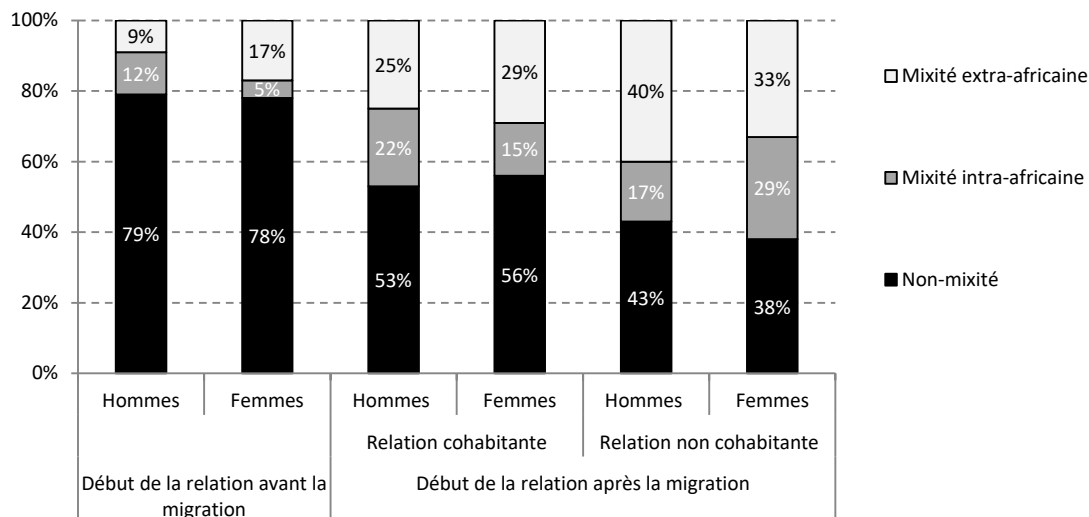
⁹ Ce n'est pas un effet d'âge : les analyses multivariées montrent que le lien observé entre le type de mixité et le statut de la relation persiste une fois que l'on tient compte de l'âge des répondant·e·s (résultats non montrés ici).

d’Afrique subsaharienne que le leur dans l’enquête KABP migrants (20 % des femmes et 19 % des hommes), une mixité intra-africaine qui a également été observée dans l’enquête Trajectoires et origines pour les immigré·e·s d’Afrique subsaharienne vivant en couple marié, pacsé ou en concubinage (Hamel *et al.*, 2016).

Au-delà d’une affaire de sentiments, le choix du conjoint relève de déterminants sociaux. Étant donné que les espaces de vie et de travail constituent des lieux privilégiés de rencontre, ceux-ci restreignent, de fait, la possibilité qu’un·e migrant·e puisse rencontrer et établir une relation sexuelle ou affective avec une personne du groupe majoritaire. Des travaux ont montré que la ségrégation résidentielle et professionnelle contribue à la création de réseaux sociaux africains qui ne se limitent pas aux personnes originaires du même pays mais qui englobent les migrant·e·s de différents pays africains (Quiminal et Timera, 2002 ; Barou, 2011). Ces réseaux africains, parce qu’ils représentent des espaces de solidarité et de sociabilité, peuvent devenir des lieux de rencontre de partenaires. Il s’agit alors de relativiser les interprétations en termes de préférences ou de choix et d’analyser la formation des relations en mettant en avant le rôle des conditions de vie dans la production d’espaces de rencontre ségrégués.

L’enjeu de cette deuxième partie est de décrire cette mixité intra-africaine dans un contexte où les migrant·e·s d’Afrique subsaharienne sont en butte aux discriminations. Tel qu’annoncé dans mon introduction, je considère la mixité intra-africaine comme un indicateur du rôle que joue le racisme dans la construction des relations conjugales des migrant·e·s. Dans mon analyse, je vais donc surtout me centrer sur cette modalité-là de la mixité, même si de temps à autres nous la comparerons avec la mixité extra-africaine et la non-mixité. Les résultats sur les modes de mixité sont présentés dans la Figure 1, qui donne à voir leur répartition selon le sexe, le statut de la relation et le second facteur de socialisation que j’ai retenu pour cet article : le fait que la relation conjugale du ou de la migrante au moment de l’enquête a commencé avant *vs* après son départ d’Afrique subsaharienne.

Figure 1 – Modes de mixité, selon le sexe, le statut de de la relation (cohabitante *vs* non cohabitante) et le lieu de socialisation (début de la relation actuelle avant *vs* après la migration)



Note : en raison de la faiblesse des effectifs parmi les relations non-cohabitantes qui ont commencé avant la migration (N=29 pour les hommes et N=32 pour les femmes), les relations qui ont débuté avant la migration n'ont pas pu être distinguées selon leur statut. Cependant, plus de 70 % de ces relations sont cohabitantes.

Lecture : parmi les personnes qui ont commencé leur relation en France et qui ne cohabitent pas avec leur partenaire, 29 % des femmes sont avec un partenaire d'un autre pays d'Afrique subsaharienne, ce qui est le cas de 17 % des hommes.

Champ : personnes qui ont eu un-e partenaire de l'autre sexe au cours des douze derniers mois.

Source : enquête KABP migrants (Inpes, 2005).

Tout d'abord, on notera que les relations qui ont commencé après la migration sont plus souvent mixtes que celles qui se sont mises en place dans le pays d'origine (Figure 1). La migration favorise donc une ouverture des frontières du groupe d'appartenance. Mais sans doute faut-il surtout penser cette ouverture en termes de recomposition des frontières, car parmi les deux modes de mixité que j'ai différenciés, la mixité intra-africaine occupe une place non négligeable : dans les situations où la relation conjugale a débuté en France, soit après la migration, 22 % des hommes et 15 % des femmes qui vivent en cohabitation ont un-e partenaire d'un autre pays d'Afrique subsaharienne, de même que 17 % des migrants et 29 % des migrantes qui habitent séparément. La fréquence d'une mixité intra-africaine, y compris dans les relations cohabitantes, plaide en faveur de l'existence d'un sentiment d'appartenance autour d'une condition minoritaire. Parce que les discriminations et le racisme contribuent à l'expérience commune d'être considéré-e – et de se considérer – comme noir-e et africain-e, les relations conjugales avec des partenaires provenant d'un autre pays d'Afrique subsaharienne sont envisagées et envisageables. S'il est évident que cette mixité intra-africaine est favorisée par la ségrégation des lieux de vie et de travail, elle est aussi le signe d'une recomposition des frontières du groupe d'appartenance, qui devient une « minorité africaine ». L'appartenance, ou l'assignation à ce groupe minoritaire peut entraîner une préférence pour un-e partenaire du même groupe, tandis que la stigmatisation et le rejet

peuvent restreindre les possibilités de former un couple mixte avec une personne du groupe majoritaire.

Une différence de sexe importante caractérise les modes de mixité parmi les répondant·e·s qui ne cohabitent pas avec leur partenaire rencontré·e en France (Figure 1) : la mixité extra-africaine est moins fréquente parmi les migrantes que parmi les migrants (33 % vs 40 %). Pour ces derniers, il est possible que la mise en couple avec une femme du groupe majoritaire (une Française dans la plupart des cas) soit une manière de sortir de leur condition minoritaire. La mixité extra-africaine l'est certainement aussi pour les femmes, mais cette explication – sortir d'une condition minoritaire – ne tient pas pour comprendre le fait que, dans les relations non cohabitantes débutées après la migration, elles sont plus souvent que les hommes avec un partenaire d'Afrique subsaharienne. Pour cela, au moins deux types de raison sont avancés dans les travaux en démographie : d'une part, les réseaux sociaux des femmes sont moins diversifiés, en raison notamment de leur moindre accès au marché de l'emploi (Insee, 2005). D'autre part, la sexualité des femmes doit davantage s'inscrire dans un cadre conjugal en raison du double standard sur la sexualité des femmes et des hommes (Wellings *et al.*, 2006 ; Locoh, 2007 ; Bajos et Bozon, 2008). Étant donné que la définition et la réaffirmation des frontières entre les groupes passent en particulier par le contrôle social de la sexualité des femmes et qu'elles attachent plus d'importance à l'institutionnalisation du couple (par rapport aux hommes, elles perçoivent plus souvent leur partenaire comme un conjoint potentiel), elles peuvent être soumises à une contrainte plus forte quant au choix du partenaire – un choix orienté de façon à ce que ce dernier fasse partie du groupe minoritaire et soit donc africain. On observe ici un processus semblable à celui mis au jour pour les migrantes qui ont eu leur premier rapport sexuel en France. La forte mixité intra-africaine pratiquée par les répondantes est une indication de la transformation des frontières entre groupes qui ne sont plus fondées sur le pays de naissance mais sur l'appartenance à une minorité d'Afrique subsaharienne.

Le contrôle sur la sexualité des femmes ne s'exerce pas uniquement au niveau du choix du partenaire par le groupe d'appartenance minoritaire mais également au niveau des relations de couple. C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

La mixité, un facteur d'émancipation des femmes immigrées ?

Alors que la mise en avant de pratiques qui ne concernent que certains groupes migratoires, telles que la polygamie et l'excision, constitue un moyen particulièrement efficace de racialiser le sexisme et de le renvoyer au groupe minoritaire (Hamel, 2005), je propose ici,

dans cette dernière partie sur les résultats de l'enquête, des arguments qui contrent ces processus de racialisation du sexisme.

Curieusement, c'est lorsque le groupe majoritaire en vient à se préoccuper de l'émancipation des femmes du groupe minoritaire que se dessinent le plus clairement les frontières à partir desquelles se construisent les catégories de mixité. Comme rappelé précédemment, l'évaluation et la comparaison des rapports de genre et du sexisme dans différentes sociétés peuvent constituer une stratégie visant à légitimer la hiérarchie des sociétés et des cultures. Dès lors, dans notre cas, la mise en couple d'une femme d'Afrique subsaharienne avec un homme français peut être considérée par le groupe majoritaire comme un moyen pour elle de s'émanciper par rapport à son groupe d'origine¹⁰. Des travaux ont néanmoins montré que les relations des femmes racisées avec des hommes du groupe majoritaire pouvaient renforcer la domination masculine (Fouché et Weber, 2006 ; Riano et Baghdadi, 2007). Lorsque ceux-ci se mettent en couple avec une partenaire étrangère, ils cumulent les privilèges liés au fait d'être un homme et ceux liés à leur statut administratif, ce qui n'aide pas à déstabiliser les rapports de domination dans le couple.

Cela soulève une question cruciale : la mixité extra-africaine constitue-t-elle un facteur d'émancipation des femmes immigrées d'Afrique subsaharienne ou participe-t-elle à renforcer la domination masculine ? C'est à travers l'analyse de l'écart d'âge que je traiterai cette question. L'écart d'âge étant un témoin des inégalités dans le couple (Bozon, 1991), on relèvera d'abord que notre population n'échappe pas à l'asymétrie de genre qui marque les relations hétérosexuelles dans tous les contextes sociaux : les hommes ont en moyenne cinq ans de plus que leur partenaire. Cet écart d'âge est plus élevé dans les relations cohabitantes que dans les relations non cohabitantes, que ce soit parmi les hommes interrogés (4,8 ans vs 3,9 ans) ou parmi les femmes (6,5 ans vs 5,2 ans). À l'institutionnalisation de la relation semble donc correspondre une plus forte domination masculine, mais pour nous en assurer, il convient de voir si ce lien ne s'explique pas avant tout par le mode de mixité dans lequel les répondant·e·s se sont engagé·e·s. Je propose à cet effet une régression logistique dont la variable dépendante est le fait que l'homme a au minimum cinq ans de plus que la femme, et qui intègre trois variables indépendantes : le mode de mixité, le statut de la relation et le lieu

¹⁰ Une partie des migrantes elles-mêmes peuvent aussi vivre la mixité extra-africaine comme un outil d'émancipation (ce que j'ai d'ailleurs suggéré auparavant), mais cela me paraît être le fruit de la pression exercée par le groupe majoritaire qui stigmatise le groupe minoritaire. C'est la raison pour laquelle je me centre avant tout ici sur le rôle joué par la société française.

de la socialisation (mesurée à nouveau ici par l'indicateur utilisé dans le Tableau 1)¹¹. Le Tableau 2 présente les résultats séparément pour les deux sexes.

Tableau 2 – Régression logistique sur l'écart d'âge dans le couple, par sexe

	Hommes				Femmes			
	Effectif	%	OR ¹	p-value	Effectif	%	OR ¹	p-value
	562				564			
Modes de mixité								
Non-mixité	272	52,2	1		298	61,1	1	
Mixité intra-africaine	104	40,4	0.89	NS	113	54,0	0.91	
Mixité extra-africaine	186	25,3	0.53	***	153	49,0	0.68	NS
Statut de la relation								
Relation cohabitante	221	48,9	1		285	63,9	1	
Relation non cohabitante	341	36,1	1.42	NS	279	48,8	0.54	***
Lieu de socialisation								
1 ^{er} rapport sexuel en Afrique subsaharienne	424	44,8	1		328	59,5	1	
1 ^{er} rapport sexuel en France	138	29,7	1.06	NS	236	52,1	0.79	NS

¹ OR ajusté sur l'âge de la personne au moment de l'enquête, son niveau d'études et sa religion

*** significatif au seuil de 1 % ; NS : non significatif.

Lecture : Parmi les 279 femmes qui ne cohabitent pas avec leur partenaire, 48,8 % ont un partenaire qui a au moins cinq ans de plus qu'elles, tandis que parmi celles qui cohabitent avec leur partenaire, ce pourcentage s'élève à 63,9 %. En outre, une fois que l'on a tenu compte des autres caractéristiques de leur situation, les secondes ont une probabilité 0,54 fois supérieure d'avoir un partenaire plus âgé que les premières.

Champ : personnes ayant eu un-e partenaire de l'autre sexe au cours des douze derniers mois.

Source : enquête KABP migrants, Inpes, 2005.

Pour leur part, les hommes en situation de mixité extra-africaine ont des écarts d'âge plus faibles avec leur partenaire que les autres migrants : seul 25 % d'entre eux ont cinq ans et plus que leur partenaire, alors que c'est le cas de 40 % des hommes dans des relations de mixité intra-africaine et de 52 % de ceux qui ne sont pas dans des relations mixtes (Tableau 2). Ce lien entre écart d'âge et modes de mixité se maintient dans les analyses multivariées, une fois prises en compte les autres caractéristiques de la relation. Une explication possible de ce résultat serait que dans les situations de mixité extra-africaine, l'asymétrie des origines serait en quelque sorte compensée par une asymétrie de genre moins forte, mesurée ici par un écart d'âge plus faible. Ces couples incarneraient ainsi une forme d'asymétrie socialement

¹¹ L'analyse tient également compte de l'âge d'ego au moment de l'enquête, de son niveau d'étude et de sa religion, afin de mettre en avant l'effet propre des variables retenues pour cet article. Mais j'écarter ces résultats pour ne pas complexifier la lecture de la régression logistique. Ils sont néanmoins accessibles en ligne, au chapitre 6 de ma thèse.

acceptable. Car en effet, dans le contexte français, le fait que l'homme ait quelques années de plus que la femme constitue la situation la plus courante (Vanderschelden, 2006), il s'agit donc d'une situation normale au sens statistique comme normatif. Mais à l'inverse, lorsque cet écart d'âge est beaucoup plus important, il est perçu comme un marqueur de la domination masculine et la relation paraît moins acceptable. Cela m'amène à tirer une autre conclusion du résultat que je viens de présenter : la mixité conjugale entre un migrant d'Afrique subsaharienne et une Française (mixité extra-africaine) serait fondée sur des rapports de genre plus égalitaires que la mixité entre un homme et une femme de deux pays d'Afrique subsaharienne (mixité intra-africaine).

Les résultats relatifs aux migrantes interrogées ne peuvent pas être discutés de la même manière, pour au moins deux raisons. La première est que lorsqu'une femme originaire d'Afrique subsaharienne est en couple avec un homme du groupe majoritaire, elle a un double statut minoritaire, dans les rapports de genre (c'est une femme) et dans les rapports racialisés (elle appartient au groupe minoritaire). Les hommes, eux, ne vivent pas ce cumul de positions dominées. La seconde raison est que chez les femmes, le lien entre l'écart d'âge et les modes de mixité que l'on peut observer dans le Tableau 2 disparaît dans les analyses multivariées, lesquelles font ressortir un autre facteur permettant de saisir les conditions de l'égalité conjugale : le statut cohabitant ou non de la relation. Les résultats figurant au Tableau 2 montrent en effet que les migrantes qui ne cohabitent pas avec leur partenaire ont un écart d'âge plus faible avec lui que celles vivant une relation plus formalisée (cohabitation). Ce lien se maintient ($OR=0,54$) lorsque les variations expliquées par les autres facteurs intégrés dans la régression sont prises en considération. En d'autres termes, pour les migrantes, le statut de la relation explique mieux l'écart d'âge dans le couple que les modes de mixité, même si, il faut le rappeler (cela ressortait de la Figure 1), les relations cohabitantes sont moins souvent mixtes que les relations non cohabitantes.

À partir de ces résultats observés chez les répondantes, on peut avancer que les relations de couple dans lesquelles elles s'engagent sont plus égalitaires quand les partenaires vivent une relation moins formalisée, n'habitant pas sous le même toit. La conjugalité institutionnalisée par la cohabitation ou le mariage semblent donc associés aux inégalités entre hommes et femmes, bien plus que le serait, à en croire la rhétorique discursive sur l'intégration des immigré-e-s, le fait de vivre une relation non mixte. Dans la mesure où c'est bien la conjugalité hétérosexuelle, et probablement la parentalité, qui renforce la domination masculine et non l'absence de mixité, ces résultats constituent une invitation à s'intéresser aux formes de relations qui produisent et consolident les inégalités entre femmes et hommes

plutôt que de se focaliser sur les caractéristiques des migrants – et indirectement des groupes – qui seraient dépositaires du sexisme.

Conclusion

À travers l'analyse de la formation des couples des migrant·e·s d'Afrique subsaharienne, cet article a montré que la mixité conjugale ne remet pas fondamentalement en cause les frontières entre les groupes sociaux ni les inégalités de genre au sein de la relation de couple. En effet, le racisme et les discriminations produisent des frontières raciales dans la société française, tandis que les rapports de genre construisent des trajectoires différenciées pour les femmes et pour les hommes ainsi que des positions hiérarchisées au sein des couples hétérosexuels.

La migration favorise certes la rencontre de partenaires d'autres origines géographiques, mais le champ des possibles se referme dans les relations de couple cohabitantes, puisque les deux partenaires sont dans ce cas le plus souvent du même pays. L'analyse de la mixité donne également à voir que les frontières d'appartenance se recomposent selon des lignes raciales, comme en atteste la proportion importante de migrant·e·s en couple avec une personne née dans un autre pays d'Afrique subsaharienne. Cette mixité intra-africaine, de même que la non-mixité semblent répondre aux discriminations racistes auxquelles ces personnes sont confrontées : la production d'espaces de rencontre sexuellement ségrégués, liés à la ségrégation des lieux de vie et de travail, et l'expérience commune d'être considéré·e comme noir·e et africain·e favoriseraient un entre-soi. Cette difficulté semble encore plus grande pour les migrantes puisqu'elles ont moins accès à la mixité extra-africaine que les hommes, ce qu'il faut probablement rattacher à leur position dominée dans les rapports de genre, notamment au contrôle social exercé sur leur sexualité. Ainsi, à la question de savoir si la mixité conduit à émanciper les femmes immigrées, la réponse est non.

Mixité ou non-mixité, la question n'est en fait pas la bonne pour comprendre la persistance des inégalités de genre dans les couples. C'est du moins ce que suggère notre analyse des écarts d'âge entre partenaires. En effet, d'une part, elle a montré que les modes de mixité ne permettent pas de rendre compte des inégalités de genre (mesurées par l'âge plus élevé du conjoint) que vivent les migrantes dans leur couple, mais que ces inégalités s'expliquent davantage par le statut de la relation. En l'occurrence, à partir des résultats observés chez les migrantes, on a constaté que l'écart d'âge est plus élevé dans les relations de couple les plus formalisées, ce qui m'a conduite à considérer que c'est la conjugalité hétérosexuelle (et vraisemblablement la parentalité) qui renforce la domination masculine, et non pas le mode de

mixité – ni même la non-mixité. D'autre part, en s'appuyant cette fois sur les résultats observés chez les migrants, où la mixité extra-africaine est associée à une plus grande égalité conjugale (i.e. réduction de l'écart d'âge entre les partenaires), on conviendra que la mixité extra-africaine est fondée sur des rapports de genre plus égalitaires que la mixité intra-africaine ou que la non-mixité.

La nature de notre échantillon rend impossible de savoir si les dynamiques inégalitaires évoquées dans cet article ne s'appliquent qu'aux couples hétérosexuels ou si elles relèvent plus largement de la conjugalité, indépendamment des formes qu'elle prend. À ce titre, une recherche similaire dans les couples de même sexe serait intéressante, eux aussi étant traversés par des rapports de pouvoir. Un éclairage en ce sens est fourni par l'étude de Patrick Awondo (2010) menée auprès de couples gays franco-camerounais, dont il est notamment ressorti que les demandes des hommes français à l'égard d'un compagnon potentiel renvoient généralement aux attentes des hommes européens envers des femmes non européennes.

Une autre piste de recherche à développer pour prendre en compte le poids du racisme et des discriminations dans la segmentation des lieux de sociabilité serait l'analyse des usages que les groupes minoritaires font des nouveaux espaces de rencontre, et notamment d'internet. D'un côté, on dispose d'études récentes montrant qu'internet offre de nouvelles opportunités en termes de rencontres, qu'il s'agisse de trouver des partenaires à partir de critères ethno-raciaux, de s'extraire du contrôle social de la sexualité ou de diversifier le recrutement des partenaires (Bergström, 2013). De l'autre, l'on sait aussi que les frontières et les hiérarchies raciales se perpétuent sur internet (Potarca et Mills, 2015). L'analyse de ces nouveaux espaces de rencontre pour les groupes minoritaires – compris au sens large, minorités raciales comme sexuelles – s'inscrit pleinement dans celle de la mixité et devrait donc y être davantage intégrée.

Références

Awondo, Patrick (2010). « Trajectoires homosexuelles et migration transnationale : expériences de Camerounais en couple avec des Français à Paris ». *Diasporas*, 15, 37-52.

Bajos, Nathalie et Michel Bozon (éds) (2008). *Enquête sur la sexualité en France : Pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte.

Barou, Jacques (éds) (2011). *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*. Paris : Armand Colin.

Beauchemin, Cris, Christelle Hamel et Patrick Simon (éds) (2016). *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris : Ined.

- Bergström, Marie (2013). « La loi du supermarché ? Sites de rencontres et représentations de l'amour ». *Ethnologie française*, 43(3), 433-42.
- Borrel, Catherine et Chloé Tavan (2004). *La vie familiale des immigrés. Portrait social 2003-2004*. Paris : Insee.
- Bozon, Michel (1991). « Choix du conjoint et reproduction sociale ». *Ecoflash*, 64, 1-4.
- Bozon Michel et François Héran (1987). « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre ». *Population*, 42(6), 943-986.
- Bozon Michel et François Héran (1988). « La découverte du conjoint. II. Les scènes de rencontre dans l'espace social ». *Population*, 43(1), 121-150.
- Bozon, Michel et François Héran (2006). *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*. Paris : La Découverte.
- Delphy, Christine (2008), « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme ». In *Classer, dominer. Qui sont les autres ?* (pp. 174-216). Paris : La Fabrique.
- Desrosières, Alain (1978). « Marché matrimonial et structure des classes sociales ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 20(20-21), 97-107.
- Dubet, François, Olivier Cousin, Eric Macé et Sandrine Rui (2013). *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*. Paris : Seuil.
- Fassin, Didier (2002). « L'invention française de la discrimination ». *Revue Française de Science Politique*, 52(4), 403-23.
- Filhon, Alexandra et Gabrielle Varro (2005). « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène ». In Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (éds) (2005), *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999* (pp. 483-501). Paris : Ined.
- Fouché, Nicole et Serge Weber (éds) (2006). « Construction des sexualités et migration ». *Migrance*, 27, 275-307.
- Giabiconi, Dominique (2005). « Les mariages mixtes franco-polonais ». *Revue européenne des migrations internationales*, 21(1), 259-273.
- Glass, David V. (1954). *Social mobility in Great Britain : A study of intergeneration changes in status*. Londres : Routledge & Kegan Paul.
- Guénif-Souilamas, Nacira (2005). « En un combat douteux. Concurrence pour la conformation sexuée des Français d'ascendance migrante et coloniale ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21(2), 91-109.
- Guillaumin, Colette (1992). « Race et nature : Système des marques, idée de groupe naturel et rapports sociaux ». In *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature* (pp. 169-194). Paris : Côté-femmes.
- Hamel, Christelle (2003). *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de "race", d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les Français descendant de migrants du Maghreb*. Thèse de doctorat de sociologie. Paris : EHESS.

- Hamel, Christelle (2005). « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire ». *Migrations Société*, 17, 91-104.
- Hamel, Christelle (2006). « La sexualité entre sexisme et racisme : Les descendantes de migrant·e·s du Maghreb et la virginité ». *Nouvelles Questions Féministes*, 25(1), 45-57.
- Hamel, Christelle, Bertrand Lhommeau, Ariane Pailhé et Emmanuelle Santelli (2016). « La formation du couple entre ici et là-bas ». In Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (éds), *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France* (pp. 85-93). Paris : Ined.
- Insee (2005). « Les Immigrés en France. Édition 2005 ». Paris : Insee.
- Kalmijn, Matthijs (1998). « Intermarriage and homogamy : Causes, patterns, trends ». *Annual review of sociology*, 24, 395-421.
- Laumann, Edward O., John H. Gagnon, Robert T. Michael et Stuart Michaels (1994). *The social organization of sexuality : Sexual practices in the United States*. Chicago: University of Chicago Press.
- Lessault, David et Cris Beauchemin (2009). « Les migrations d’Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité ». *Population et Sociétés*, 452, 1-4.
- Lydié, Nathalie (éd.) (2007). *Les populations africaines d’Ile-de-France face au VIH/sida. Connaissances, attitudes, croyances et comportements*. Saint-Denis : Inpes.
- Locoh, Thérèse (éd.) (2007). *Genre et sociétés en Afrique*. Paris : Ined, *Les Cahiers de l’Ined*.
- Marsicano, Elise, Nathalie Lydié et Nathalie Bajos (2011). « Genre et migration : l’entrée dans la sexualité des migrants d’Afrique subsaharienne en France ». *Population-F*, 66(2), 313-342.
- Marsicano, Elise (2012). *Genre, expérience migratoire et condition minoritaire. Les trajectoires sexuelles et préventives des migrant·e·s d’Afrique subsaharienne vivant en France*. Thèse de doctorat de sociologie. Paris : Paris Sud, Inserm. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00785964/document>.
- Meurs, Dominique, Ariane Pailhé et Patrick Simon (2006). « The persistence of intergenerational inequalities linked to immigration : Labour market outcomes for immigrants and their descendants in France ». *Population-E*, 61(5), 645-682.
- Ndiaye, Pap (2008). *La condition noire. Essai sur une minorité française*. Paris : Calmann-Lévy.
- Neyrand, Gérard et Marine M’Sili (1997). « Les couples mixtes dans la France contemporaine. Mariage, acquisition de la nationalité française et divorce ». *Population*, 52, 571-606.
- Pan Ké Shon, Jean-Louis (2009). « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles ». *Revue française de sociologie*, 50(3), 451-87.
- Potarca, Gina et Melinda Mills (2015). « Racial preferences in online dating across european countries ». *European Sociological Review*, 31(3), 326-341.
- Préteceille, Edmond (2009). « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? » *Revue française de sociologie*, 50(3), 489-519.
- Quiminal, Catherine et Mahamet Timera (2002). « 1974-2002, les mutations de l’immigration ouest-africaine ». *Hommes et migrations*, 1239, 19-32.

- Riano, Yvonne et Nadia Baghdadi (2007). « "Je pensais que je pourrais avoir une relation plus égalitaire avec un Européen". Le rôle du genre et des imaginaires géographiques dans la migration des femmes ». *Nouvelles Questions Féministes*, 26(1), 38-53.
- Roux, Patricia, Lavinia Gianettoni et Céline Perrin (2007). « L'instrumentalisation du genre : une nouvelle forme de racisme et de sexisme ». *Nouvelles Questions Féministes*, 26(2), 92-108.
- Safi, Mirna (2008). « Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France ». *Population*, 63(2), 267-98.
- Safi, Mirna (2009). « La dimension spatiale de l'intégration des populations immigrées (1968-1999) ». *Revue française de sociologie*, 50(3), 521-52.
- Santelli, Emmanuelle et Béate Collet (2007). « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19(1), 51-79.
- Streiff-Fénard, Jacqueline (1989). *Les couples franco-maghrébins*. Paris : L'Harmattan.
- Todd, Emmanuel (1994). *Le destin des immigrés*. Paris : Odile Jacob.
- Tribalat, Michèle (1995). *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris : La Découverte.
- Vanderschelden, Mélanie (2006). « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit ». *Insee Première*, 1073, 1-4.
- Wellings, Kayes, Martine Collumbien, Emma Slaymaker, Susheela Singh, Zoé Hodges, Dhaval Patel et Nathalie Bajos (2006). « Sexual behaviour in context : a global perspective ». *Lancet* 368(9549), 1016-1040.
- Zhou, Min (1997). « Segmented assimilation : Issues, controverses, and recent research on the new second generation ». *International Migration Review*, 31(4), 975-1008.